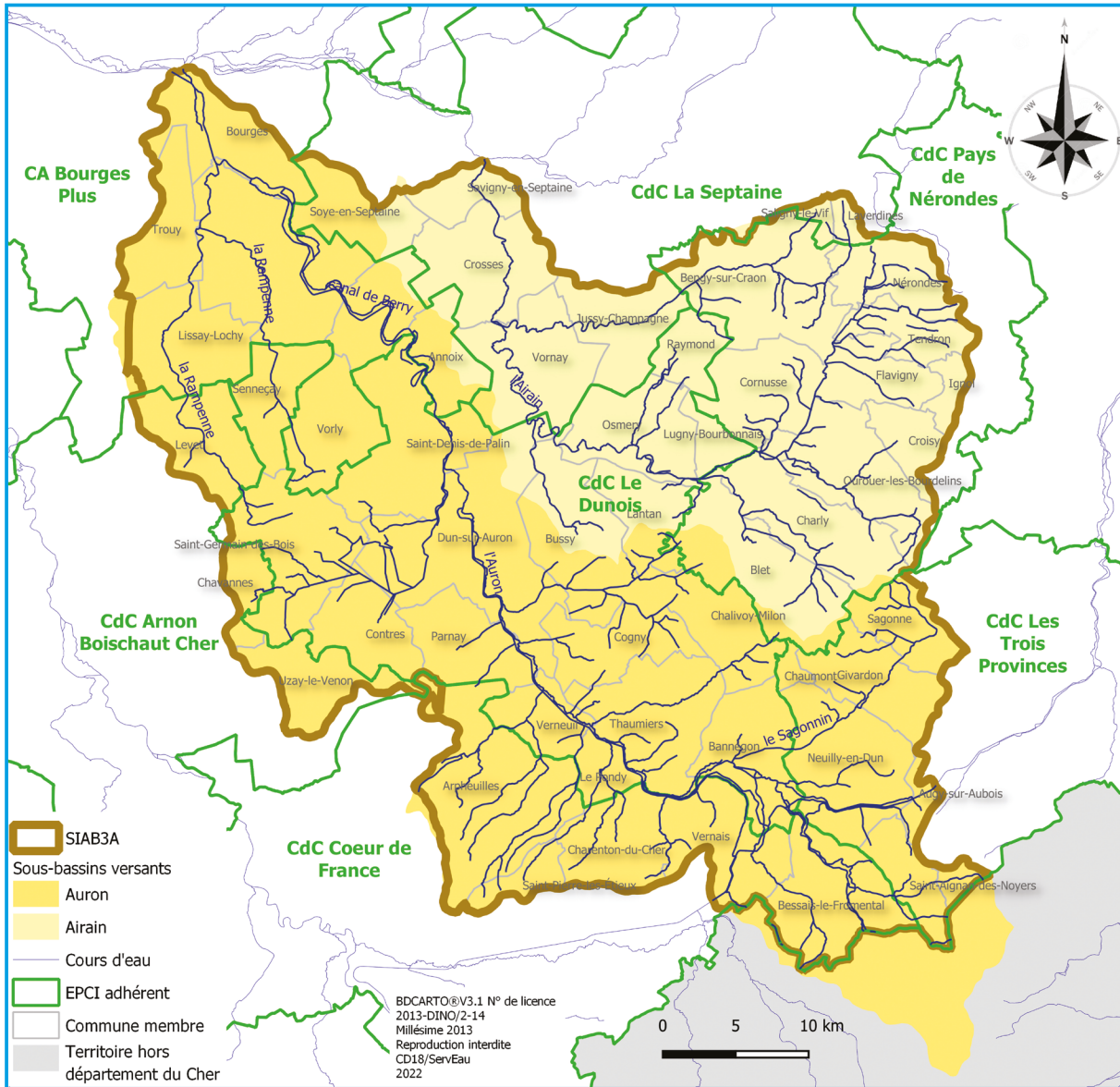




BASSIN VERSANT: AURON, AIRAIN ET AFFLUENTS
Intégré au SAGE Yèvre Auron



LE TERRITOIRE:

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI): **7**
(6 Communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération)

COMMUNES: **55**

POPULATION CORRIGÉE (à l'échelle du bassin versant): **45 007 habitants**

RIVIÈRES: **l'Auron et l'Airain (affluents rive gauche de l'Yèvre)**
(Commune de connexion: Bourges pour l'Auron et Savigny-en-Septaine pour l'Airain)
- affluents de l'Auron: la Rampenne, l'Anguillerie et le Vernais,
- affluents de l'Airain: le Craon.

SUPERFICIE: **1 012 km²**

LINÉAIRE DE COURS D'EAU: **750 km**

CONTRAT TERRITORIAL « MILIEUX AQUATIQUES »: **2020-2021**

Phase intermédiaire entre 2 contrats:
- réalisation de l'étude bilan du 1^{er} CTMA 2015-2019;
- préparation du 2^e CTMA 2023-2028)



EXEMPLES DE PROJETS OPÉRATIONNELS

Milieux aquatiques sur le territoire du syndicat

BASSIN VERSANT: AURON, AIRAIN ET AFFLUENTS

COMMUNES DE BANNEGON ET VERNAIS

TRAVAUX DE RESTAURATION DU « RUISSEAU DE VERNAIS »:

AVANT:

PROBLÉMATIQUE

La création du Canal du Berry a conduit à la modification physique du cours d'eau par des travaux de recalibrage et de rectification. Ces aménagements ont entraîné une incision du lit, la disparition du matelas alluvial et du tracé méandrique du ruisseau.

L'abreuvement du bétail au cours d'eau entraîne un piétinement récurrent et très localisé des berges provoquant:

- l'érosion du sol, l'élargissement du lit et une diminution non négligeable de parcelle enherbée (500 m²).
- un colmatage du lit du cours d'eau par l'apport de matières organiques polluantes, etc.

La réduction importante de la ripisylve et la dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau a pour effet d'augmenter la température de l'eau (facteur préjudiciable pour la vie de la faune aquatique).



Avant travaux (août 2018)

APRÈS:

OBJECTIFS

Restaurer la dynamique d'écoulement du cours d'eau par la reconstitution du matelas alluvial et la création de banquettes minérales (intervention limitée aux secteurs lenticques).

Protéger le cours d'eau par la pose de clôtures, l'aménagement de 4 abreuvoirs et la réalisation d'un passage à gué afin que le bétail puisse franchir le ruisseau.

Replanter partiellement de la ripisylve en complément du potentiel naturel de recolonisation des berges.



Clôtures



Abreuvoirs



Passage à gué

Après travaux (décembre 2018)

COÛT ET DURÉE DES TRAVAUX

73 450 euros TTC

5 mois

Aménagements pastoraux: 34 800 euros TTC, recharge granulométrique 38 400 euros TTC, génie végétal (ripisylve principalement): 7 250 euros TTC